

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

LA COMMUNE NOUVELLE

DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

15 DECEMBRE 2022

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 45

OBJET

**Budget primitif 2023
Budget annexe
aménagement Lisière
Pereire**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.

Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 16 décembre 2022
par voie d'affichages
notifié le
transmis en sous-préfecture
le 16 décembre 2022
et qu'il est donc exécutoire.

Le 16 décembre 2022

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général des Services

Denis TRINQUETTES

L'an deux mille vingt deux, le 15 décembre à 20 heures, le
Conseil Municipal de la commune nouvelle de Saint-
Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire
le 8 décembre deux mille vingt deux, s'est réuni à l'Hôtel de
Ville sous la Présidence de Monsieur Arnaud PÉRICARD,
Maire de la commune nouvelle.

Etaient présents :

Monsieur LEVEL, Madame HABERT-DUPUIS, Monsieur
SOLIGNAC, Madame PEUGNET, Monsieur
BATTISTELLI, Madame MACE, Monsieur JOLY, Madame
TEA, Monsieur PETROVIC, Madame NICOLAS, Monsieur
VENUS, Madame GUYARD, Monsieur HAÏAT, Monsieur
MILOUTINOVITCH, Madame de JACQUELOT, Monsieur
BASSINE, Madame de CIDRAC, Monsieur MIRABELLI,
Monsieur MIGEON, Madame PEYRESAUBES, Monsieur
JOUSSE, Madame ANDRE, Madame BRELURUS,
Monsieur de BEAULAINCOURT, Madame SLEMPKES,
Monsieur SAUDO, Monsieur NDIAYE, Madame
GRANDPIERRE, Monsieur SALLE, Madame BOGE,
Monsieur JEAN-BAPTISTE, Madame CASTIGLIEGO,
Madame FRABOULET, Monsieur GREVET, Monsieur
ROUXEL

Avaient donné procuration :

Madame AGUINET à Madame HABERT-DUPUIS
Madame BOUTIN à Madame PEUGNET
Madame GOTTI à Madame MACE
Madame LESUEUR à Monsieur LEVEL
Madame MEUNIER à Monsieur VENUS
Madame NASRI à Monsieur JOUSSE
Monsieur LEGUAY à Madame GUYARD
Madame RHONE à Monsieur JEAN-BAPTISTE
Monsieur BENTZ à Monsieur ROUXEL

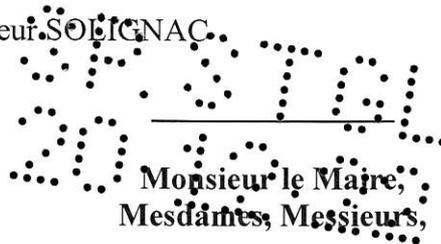
Secrétaire de séance :

Madame BOGE

N° DE DOSSIER : 22 G 14b

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2023 - BUDGET ANNEXE AMENAGEMENT LISIERE
PEREIRE

RAPPORTEUR : Monsieur SOLIGNAC



Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter par chapitre le projet de Budget Primitif du budget annexe d'Aménagement Lisière Pereire pour l'exercice 2023. Il s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 2 316 024 €.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Recettes	2 316 024 €
Dépenses	2 316 024 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Recettes	0 €
Dépenses	0 €

Les écritures d'ordre liées aux écritures de stock feront l'objet d'une décision modificative courant 2023.

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

À LA MAJORITÉ, Monsieur BENTZ (procuration à Monsieur ROUXEL), Monsieur ROUXEL votant contre,

ADOPTE par chapitre le budget primitif du budget annexe d'Aménagement Lisière Pereire pour l'exercice 2023.

POUR EXTRAIT CONFORME,
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,



Arnaud PÉRICARD

Maire de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye

La présente décision ne pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles au-delà d'un délai de deux mois à compter de sa publication.